

« 32^{ème} Tour de l'Est-Parisien FSGT »
Samedi 27 mai et Dimanche 28 mai 2017
organisé par FSGT 93/ES Stains/USJ Mitry-Mory/US Bois Saint-Denis

1^{ème} étape, le samedi 27 Mai à FONTENAY EN PARISIS (95)						
Catégories	Dossards	Départs	Distances	Tours	Limité à	Prix d'équipe
5-6 / Cadets	13H30	14H32	60	6	100	
Toutes catég.	13H30	14H30	90	9	100	
Dossards	FONTENAY EN PARISIS 95 Rue de derrière le Sevy					
Départs - arrivées	Idem					
Circuit	de 10 Kms avec côte de difficulté moyenne					
2^{ème} étape, le dimanche 28 mai à MITRY-MORY (77)						
Catégories	Dossards	1ers Départs	Distances	Tours	Limité à	Prix d'équipe
Toutes catég.		9h00	4,2 kms	1		
Cadets		11h00	4,2 kms	1		
Dossards	Gymnase M. Ostermeyer sur Mitry-le-neuf, commune de Mitry-Mory (77)					
Départs - arrivées	Gymnase, avenue des Martyrs de Châteaubriant – RD 9					
Circuit	de 4,2 kms contre la montre individuel. Premier départ des Cadets à 11h.					
3^{ème} étape, le dimanche 28 mai à MITRY-MORY (77)						
Catégories	Dossards	Départs	Distances	Tours	Limité à	Prix d'équipe
Toutes catég.	13h00	13h45	74	20		OUI
Dossards	Au podium, 146 Avenue du 8 mai 1945					
Départs - arrivées	Idem					
Circuit	de 3.7kms avec côte de moyenne difficulté					
Observation	<p>Course ouverte aux licenciés FSGT et sur invitation Engagements individuels; distinctifs de leaders du TEP (Temps, Points, Poids, moins de 23 ans, « 3 et 4 », « 5 et 6 ») Repas froid prévu par l'organisation le dimanche midi pour les seniors du TEP – <i>Repas à partir de 11h30 salle du nid 1/11 rue de Paris - La Villette aux Aulnes (Mitry-le-neuf)</i> Course ouverte aux :</p> <p>FFC (R3moins de 200 points au 31/12/2015) : seront en 1^{ère} catégorie FFC Juniors seront en 4^{ème} catégorie UFOLEP 1 et FFC D1 seront en 2^{ème} catégorie UFOLEP 2 et FFC D2 seront en 3^{ème} catégorie UFOLEP 3 et FFC D3 seront en 4^{ème} catégorie UFOLEP GS et FFC D4 seront en 5^{ème} catégorie</p>					
Règlement TEP	<p>(Additif aux règlements généraux des épreuves amateurs par étapes) Article 1^{er} : Le TEP est une épreuve amateurs par étapes et par équipes ou individuel se composant de clubs organisées par l'Espérance Sportive de Stains, l'US Bois St-Denis et le CC 93.</p> <p>Article 2 : L'épreuve est ouverte aux coureurs FSGT ainsi qu'aux autres fédérations de coureurs licenciés. Elle se déroule en 3étapes durant 2 jours suivant la réglementation FSGT en cours.</p> <p>1^{ème} étape : Samedi 27 mai Am à FONTENAY EN PARISIS (95) 2^{ème} étape : Dimanche 28 mai au matin CLM à Mitry Mory (77) 3^{ème} étape : Dimanche 28 mai Am à Mitry Mory (77)</p> <p>Article 3 : Le règlement des épreuves amateurs par équipe et par étapes sera impérativement appliqué par le jury des commissaires qui seront habilités à régler tout litige ou toute réclamation. Les coureurs, directeurs sportifs des équipes, suiveurs et officiels devront observer ce règlement traitant en particulier des questions suivantes : Port du maillot du club, publicité, dossards, maillots de leaders, cérémonies protocolaires, arrivées, classements, dépannage, ravitaillement, parcours etc...</p>					

Article 4 : En ce qui concerne le dépannage pour les 1° et 3° étapes le coureur victime d'une crevaison ou d'un incident matériel devra impérativement être dépanné à l'arrêt sur le côté droit de la route. Tout autre dépannage constaté en infraction sera sanctionné, en temps, prévu par le jury des commissaires. Tout dépannage sera effectué par le mécanicien de l'équipe à l'arrière du peloton ou du groupe d'échappée, suivant les consignes des commissaires. Pour le CLM aucune voiture suiveuse sur le circuit ; dépannage autorisé sur tout le parcours.

L'organisation ne serait être tenue responsable d'un accident causé par un directeur sportif roulant sur la gauche de la route pour quelque motif que se soit. En cas d'accident, le directeur sportif impliqué (coureur ou véhicule) ne pourra se soustraire à un constat sous prétexte de la compétition.

L'organisation prévoit un véhicule neutre de dépannage.

Aucun barrage ne sera effectué sur crevaison ou incident matériel après dépannage.

Pas de voiture suiveuse pour les étapes 2/3. Dépannage assuré par voiture neutre.

Article 5 : Le 32ème Tour de l'Est Parisien, comportera la dotation des maillots distribués à chaque étape et au classement général.

- 4 classements généraux suivants :

- Classement général individuel : **maillot Jaune (CG 93)**
- Meilleur sprinter : **maillot vert (VILLE de MITRY MORY)**
- Meilleur –de 23 ans : **maillot blanc**
- Meilleur 3°/4° catégorie : **maillot rouge (DOMINIQUE PINHEIRO)**
- Meilleur 5°/6° catégorie : **maillot bleu**
- Meilleur grimpeur : **maillot (Hervé LEMOINE Speaker).**

Article 6 : Contre la montre individuel : départ toutes les minutes. Le vélo et le casque spécifique à cette épreuve sont autorisés selon le règlement de la FSGT.

VOITURE SUIVEUSE INTERDITE

Article 7 : Les classements « sprint » et « grimpeur » seront établis à l'issue de chaque étape (sauf CLM) par addition des points obtenus aux différents passages désignés avant le départ de l'épreuve. Ces classements seront contrôlés par le commissaire. Les étapes se cumulent pour obtenir le classement général :

- Points attribués aux sprints : **5-3-2-1** sur 4 coureurs.
- Points attribués aux grimpeurs : **5-3-2-1** sur 4 coureurs.

Pour le classement final, les ex-aequos aux points seront départagés aux places de premiers, seconds... la dernière étape étant prépondérante.

Article 8 : Pendant la course, tous les coureurs seront tenus de respecter le code de la route. Tout coureur attardé devra impérativement rouler à droite de la chaussée, sous peine de mise hors course. Après le 1^{er} départ du contre la montre, aucun coureur à l'échauffement ne sera toléré sur le circuit. (Pas de voiture suiveuse).

Article 9 : Les directeurs sportifs et responsables des équipes seront tenus responsables des dégâts causés par les membres de leur formation. L'organisation ne reconnaîtra aucune dette pouvant être contractée durant la course ainsi que différents frais d'hébergement ou de restauration.

Article 10 : Les liaisons radios (non fournies par l'organisation) sont à la charge des équipes participantes. Le canal sera notifié à la réunion des directeurs sportifs.

Article 11 : Une permanence du départ aura lieu le samedi 27 mai à 12h à 14h, à Fontenay en paris (départ de la 1^{er} étape)

Article 12 : Chaque coureur devra signer la feuille d'émargement avant le départ des étapes. Lors de la 2^{ème} étape, signature 15 minutes avant son départ. 3^{ème} étape : signature des coureurs pendant la présentation des différents leaders de classement.

Article 13 : Les coureurs d'une même équipe devront porter le même maillot pendant la durée de toute l'épreuve. Exception faite pour les différents leaders de classement.

Article 14 : Tout participant à l'épreuve, coureur, directeur sportif, responsable d'équipe, officiel ou suiveur, s'engage à respecter le présent règlement, en acceptant toutes les causes ainsi que le règlement type des épreuves par étapes et les

	<p>règlements généraux de la FSGT, qui permettent de résoudre tous les cas non spécifiés à ce règlement.</p> <p>Article 15. règlement technique : Conforme au règlement fédéral FSGT avec en plus, le changement de roue entre concurrent de la même équipe autorisé. Lors du contre la montre les voitures suiveuses seront interdites sous peine de mise hors course de l'athlète.</p> <p>Article 16. Classement Général individuel : Les athlètes participant à la totalité des étapes seront classés avant ceux qui n'auront pas fait toutes les étapes puis Le classement au temps sur les 3 étapes. L'athlète ayant le moins de points sera déclaré vainqueur de l'épreuve. En cas d'égalité, les athlètes seront départagés par le temps du clm.</p> <p>Le 32^{ème} Tour de l'Est Parisien vous souhaite la bienvenue</p>
<p align="center">Règlement du Mini-Tour de l'Est Jeunes</p>	<p>Article 1. Organisation : L'épreuve TOUR DE L'EST JEUNES est organisée par le comité FSGT 93 avec les clubs de USJ Mitry-Mory, l'ES Stains et US Bois Saint-Denis sous les règlements de la FSGT.</p> <p>Article 2. Type d'épreuve :</p> <p>L'épreuve Cadets se déroule sur deux étapes : 1^{ème} étape, le samedi 27 mai à Fontenay en paris (95) / 2^{ème} étape, le dimanche 28 mai à MITRY-MORY (77) Contre la montre individuellement</p> <p>Article 3. Participation : L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories cadets FSGT. Elle est inscrite au calendrier FSGT elle est ouverte aux athlètes des autres fédérations nationales.</p> <p>Article 4. Braquets : Les braquets maximum autorisés seront de 7,47 mètres pour les CADETS. Un contrôle sera effectué avant le départ.</p> <p>Article 5. Classement Général par équipe : Le prix d'équipe du mini-Tour de l'Est Jeunes sera calculé sur le classement final des cadets et. Après addition des trois meilleures places dans les deux catégories au minimum, l'équipe ayant obtenu le plus petit nombre de points sera déclaré vainqueur; en cas d'égalité, le meilleur classement individuel sera pris en compte. En cas de nouvelle égalité, par la seconde meilleure place et ainsi de suite.</p>
<p align="center">Engagements</p>	<p>Auprès de : Daniel LAMY – 87 rue de l'Avenir – 93240 Stains - Tel : 06.07.15.35.53 lamy.d@neuf.fr</p> <p>Engagements adultes : 15 € par coureur FSGT ; 20 € pour les autres fédérations (repas du dimanche midi inclus) <i>Repas à partir de 11h30 salle du nid 1/11 rue de Paris - La Villette aux Aulnes (Mitry-le-neuf)</i></p> <p>Pas d'engagement sur place pour les autres fédérations.</p> <p>Engagements Jeunes : 10 €</p> <p>Chèques à l'ordre de : ES Stains</p> <p>Engagements clos le 21 mai 2017</p>